

84,7 % des candidats au diplôme national du brevet (DNB) ont réussi l'examen en 2012, soit 1,3 point de plus qu'en 2011. Les candidats de la série Collège obtiennent le meilleur taux de réussite (86,2 %), suivis de ceux de la série Technologique (78,8 %) et de la série Professionnelle (66,4 %). Dans ces deux dernières séries, huit candidats sur dix sont en retard dans leur scolarité lorsqu'ils se présentent à l'examen. Dans les trois séries, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons (+ 5,8 points). L'origine sociale marque, aussi, fortement le succès au brevet : 95,5 % des enfants issus d'un milieu très favorisé réussissent leur examen tandis que 75,3 % des enfants issus d'un milieu défavorisé obtiennent ce diplôme. Comme en 2011, neuf élèves sur dix se présentant au DNB maîtrisent le socle commun de compétences.

Diplôme national du brevet Session 2012

Un taux de réussite en hausse

800 200 candidats se sont inscrits à la session 2012 du diplôme national du brevet (DNB), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte), soit 7 900 candidats de plus qu'à la session 2011 (*tableau 1*).

Les candidats à la série Collège sont très largement majoritaires, avec 89 % des inscrits (7 % pour la série Professionnelle et 4 % pour la série Technologique). La série Technologique, qui disparaîtra lors de la prochaine session, perd 8 200 inscrits depuis la dernière session. Cette baisse est plus que compensée par la hausse des inscriptions à la série Professionnelle (+ 9 200) et à la série Collège (+ 6 900). À compter de la session 2013, le diplôme national du brevet ne comportera plus que ces deux séries.

780 500 candidats se sont effectivement présentés à l'examen. La série Collège enregistre le taux de présence (nombre de candidats présents/nombre de candidats inscrits à l'examen) le plus fort (98,6 %). Dans la série Professionnelle, les candidats sont les moins nombreux à se rendre aux épreuves du DNB (85,7 %). Toutefois, leur taux de présence s'améliore entre les sessions 2011 et 2012 (+ 4,5 points)

661 100 candidats ont été admis à la session 2012 du DNB, soit 23 500 lauréats supplémentaires en un an. Le taux de réussite (nombre de candidats admis/nombre de

candidats présents à l'examen) atteint 84,7 % et gagne 1,3 point par rapport à la session 2011. Le taux d'accès d'une génération au DNB progresse de 3,2 points pour s'établir à 83,1 % en 2012.

Un taux de réussite en progression dans la série Collège

Les candidats de la série Collège sont plus fréquemment reçus : leur taux de réussite augmente de 1,7 point pour atteindre 86,2 %. Cette hausse est régulière depuis la session 2006 (*graphique 1*). Dans la série Technologique, les candidats présents sont 78,8 % à obtenir le diplôme, soit 1 point de moins qu'à la session 2011. Dans la série Professionnelle, 66,4 % des candidats présents réussissent l'examen. Le taux de réussite à cette série diminue régulièrement depuis 2006.

Les candidats lauréats de la série Collège sont, proportionnellement, cinq fois plus nombreux (35,5 %) à obtenir une mention « Bien » ou « Très bien » que ceux des séries Professionnelle et Technologique (*graphique 2*). L'obtention de ces mentions est en outre en augmentation dans la série Collège (+ 5,1 points). Dans les séries Technologique et Professionnelle, la majorité des candidats est admise sans mention.

TABLEAU 1 – Résultats du diplôme national du brevet par série - Sessions 2012 et 2011

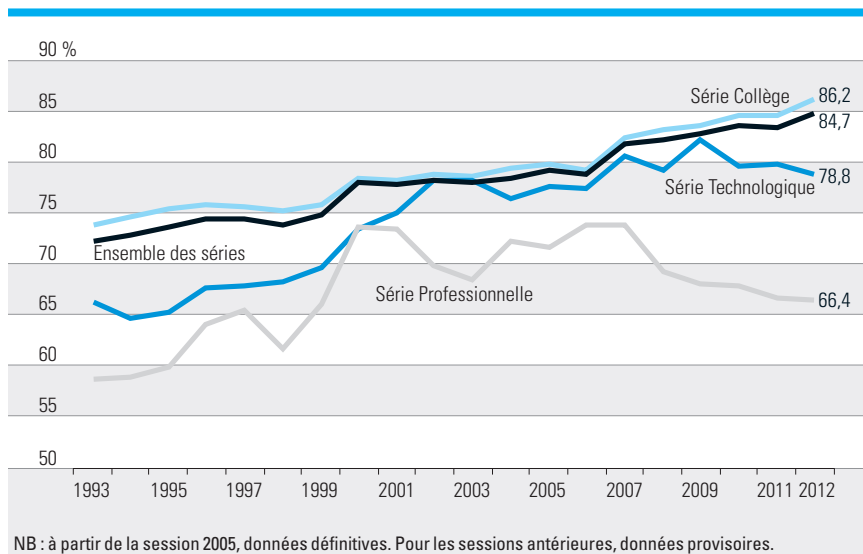
France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

Séries	Session 2012				Session 2011			
	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Collège	714 802	704 478	607 193	86,2	707 935	691 581	584 389	84,5
Technologique	28 843	27 597	21 757	78,8	37 016	34 524	27 545	79,8
Professionnelle	56 589	48 470	32 191	66,4	47 424	38 525	25 706	66,7
Ensemble des séries	800 234	780 545	661 141	84,7	792 375	764 630	637 640	83,4

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, sessions 2012 et 2011

GRAPHIQUE 1 – Taux de réussite au diplôme national du brevet par série depuis la session 1993

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte à partir de 2011

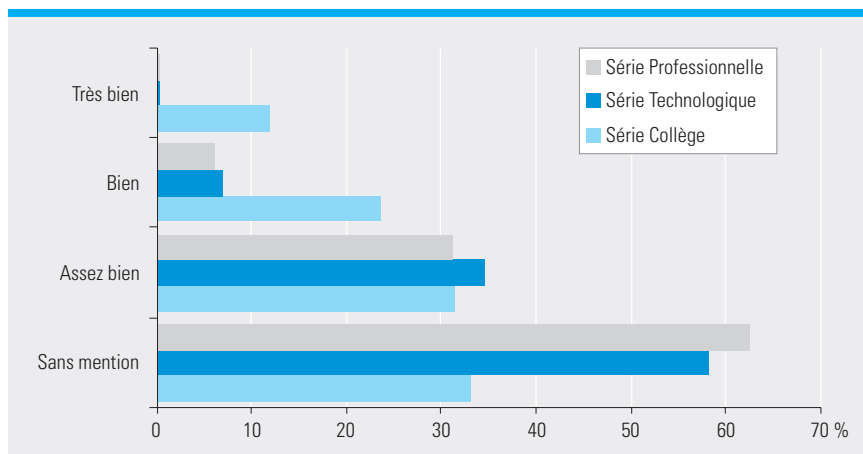


NB : à partir de la session 2005, données définitives. Pour les sessions antérieures, données provisoires.

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB

GRAPHIQUE 2 – Répartition des admis par mention et par série - Session 2012

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte



Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, session 2012

De meilleurs résultats pour les candidats sans retard scolaire

Dans la série Collège, huit candidats sur dix se présentent aux épreuves du DNB sans retard scolaire (c'est-à-dire à 15 ans¹

1. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

ou moins) (tableau 2). À l'inverse, dans les séries Technologique et Professionnelle, huit candidats sur dix ont pris du retard dans leur cursus lorsqu'ils se présentent en 2012 au brevet (ils ont 16 ans ou plus). Dans les trois séries, les candidats dits « à l'heure ou en avance » réussissent plus souvent l'examen : 92,2 % d'entre eux décrochent leur diplôme contre 64,2 % pour les candidats « en retard ». Dans la

série Technologique, l'écart est toutefois moins important (9,2 points d'écart entre les élèves « à l'heure ou en avance » et ceux « en retard »).

Des filles plus performantes dans les trois séries

Comme lors de la session précédente, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB quelle que soit la série. L'écart se confirme entre 2011 et 2012 : le taux de réussite des filles progresse de 1,4 point tandis que celui des garçons augmente de 1,2 point.

Dans la série Collège, 88,9 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,5 points de plus que les garçons. Les lauréates sont également quatre sur dix à obtenir une mention « Bien » ou « Très bien ». C'est le cas de trois garçons sur dix.

Dans les séries Technologique et Professionnelle, les filles sont, en proportion, moins nombreuses. Toutefois, elles réussissent davantage leur examen que les garçons : + 4,2 points d'écart avec les garçons dans la série Technologique et + 1,6 point d'écart dans la série Professionnelle.

Des résultats très dépendants de l'origine sociale

Les enfants issus d'un milieu très favorisé (voir encadré « Source et définitions ») sont, en proportion, quatre fois plus nombreux à se présenter à la série Collège qu'à la série Professionnelle. Les candidats issus d'un milieu défavorisé se présentent, à l'inverse, en plus grand nombre aux séries Professionnelle et Technologique (57,0 % et 51,9 % contre 33,4 % à la série Collège).

En 2012, 95,5 % des enfants d'origine sociale très favorisée réussissent leur examen (+ 10,8 points par rapport à la moyenne).

TABLEAU 2 – Résultats du diplôme national du brevet selon le sexe, l'âge et l'origine sociale et par série (%) - Session 2012

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

	Série Collège		Série Technologique		Série Professionnelle		Ensemble des séries	
	Répartition des présents	Taux de réussite	Répartition des présents	Taux de réussite	Répartition des présents	Taux de réussite	Répartition des présents	Taux de réussite
Ensemble des candidats	100,0	86,2	100,0	78,8	100,0	66,4	100,0	84,7
Sexe								
Garçon	49,3	83,4	61,5	77,2	59,4	65,8	50,3	81,8
Fille	50,7	88,9	38,5	81,4	40,6	67,4	49,7	87,6
Âge*								
15 ans ou moins	79,1	92,4	23,5	85,9	17,0	82,3	73,2	92,2
16 ans ou plus :	20,9	62,7	76,5	76,7	83,0	63,2	26,8	64,2
16 ans	19,0	63,9	62,9	78,7	55,4	69,8	22,8	66,2
17 ans ou plus	1,9	51,7	13,6	67,6	27,6	49,8	4,0	52,8
Origine sociale**								
Très favorisée	23,6	96,0	6,5	83,4	5,6	74,4	21,9	95,5
Favorisée	14,1	90,8	9,1	82,9	8,4	73,1	13,5	90,0
Moyenne	28,9	86,8	32,5	81,6	29,0	70,2	29,1	85,5
Défavorisée	33,4	76,8	51,9	75,8	57,0	62,7	35,5	75,3

* Âge : en théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

** Origine sociale : voir encadré « Source et définitions ».

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, session 2012

Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur à la moyenne nationale : 75,3 % des candidats obtiennent leur diplôme, soit 9,4 points de moins que la moyenne.

En outre, les enfants d'origine sociale très favorisée sont, en proportion, près de 2,5 fois plus nombreux (52,5 %) que les enfants de milieu défavorisé à décrocher le brevet avec une mention « Bien » ou « Très bien ».

Une réussite variable selon les académies

En métropole, les écarts de réussite entre académies sont les plus élevés dans les séries Professionnelle (42,1 points) et Technologique (21,2 points) (tableau 3).

Toutes séries confondues, les candidats de l'académie de Rennes obtiennent, comme en 2011, les meilleurs résultats (90,4 % de réussite). Quelle que soit la série passée, leur taux de réussite est meilleur que la moyenne nationale. À l'inverse, ce sont dans les académies de Créteil et de Nice que les candidats obtiennent le moins souvent leur diplôme (81,3 % et 81,5 %). Dans les trois séries, leurs résultats sont inférieurs à la moyenne. Toutefois, dans l'académie de Créteil, les résultats s'améliorent (+ 2,9 points toutes séries confondues par rapport à la session 2011) grâce à la meilleure performance des candidats de la série Collège. Dans les académies de Rouen et d'Amiens, le taux de réussite des candidats augmente encore plus favorablement (+ 4,9 et + 4,1 points toutes séries confondues).

Dans les départements d'outre-mer, le taux de réussite progresse de 1,1 point par rapport à 2011 (+ 1,3 point en métropole). Les résultats de la session 2012 restent encore à un niveau inférieur (78,0 % de réussite) à ceux de la métropole (85,0 %). C'est à La Réunion que les candidats sont les plus nombreux à obtenir leur diplôme (83,0 %). Ils réussissent même mieux qu'en métropole dans la série Professionnelle (79,0 % contre 66,1 % en métropole). À Mayotte (nouveau département d'outre-mer à compter du 31 mars 2011), près de sept candidats sur dix décrochent leur diplôme. C'est le taux de réussite le moins élevé des départements d'outre-mer.

Le socle de compétences validé par neuf élèves sur dix

À compter de la session 2011, la maîtrise du socle commun est prise en compte pour l'attribution du diplôme. Sept compétences doivent être validées par le biais du livret personnel de compétences, renseigné par l'équipe enseignante. La validation du socle commun n'est pas nécessaire pour se présenter à l'examen, mais elle l'est pour l'obtention du diplôme.

Toutes séries confondues, 90,3 % des élèves ont validé l'ensemble des compétences en 2012, soit 0,5 point de plus qu'à la session 2011 (tableau 4). Ce taux est plus faible dans la série Professionnelle (82,5 %).

Dans les trois séries, la compétence en techniques de l'informatique et de la

communication est la plus fréquemment validée. Dans les séries Collège et Professionnelle, la compétence en mathématiques est la moins souvent maîtrisée, alors que dans la série Technologique la compétence la moins maîtrisée est celle relative à la langue vivante étrangère. Toutefois, toutes les compétences sont maîtrisées par une proportion assez proche d'élèves (plus de neuf élèves sur dix en moyenne).

Des notes variables selon les séries

Dans le cadre de l'examen, les élèves passent en fin d'année scolaire quatre épreuves : trois épreuves écrites (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique), et depuis la session 2011 une épreuve orale d'histoire des arts. Ces notes s'ajoutent à la note de vie scolaire et aux notes obtenues en cours d'année en contrôle continu.

C'est en mathématiques que les candidats de la série Collège réussissent le moins bien avec une note moyenne de 9,8/20. Pour les trois autres épreuves finales, les résultats sont meilleurs : 11,2/20 pour le français, 12,1 pour l'histoire-géographie-éducation civique et 13,6 pour l'histoire des arts. Dans la série Technologique, les résultats sont plus faibles : les élèves obtiennent des notes moyennes inférieures à 10/20 en français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique. Pour la série Professionnelle, ces trois notes sont même inférieures à 9/20.

TABLEAU 3 – Résultats du diplôme national du brevet par académie et par série - Sessions 2012 et 2011

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

Académies	Session 2012								Session 2011
	Série Collège		Série Technologique		Série Professionnelle		Ensemble des séries		Ensemble des séries
	Présents	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)
Aix-Marseille	29 675	84,3	748	73,0	2 482	65,5	32 905	82,6	82,4
Amiens	21 256	84,0	1 137	79,2	737	59,6	23 130	83,0	78,9
Besançon	12 353	86,8	1 197	75,2	197	69,5	13 747	85,5	83,2
Bordeaux	32 338	88,6	1 243	87,0	2 675	76,6	36 256	87,6	88,1
Caen	15 673	85,9	1 387	74,9	817	69,9	17 877	84,3	82,0
Clermont-Ferrand	12 933	88,3	315	71,1	1 458	60,9	14 706	85,2	84,9
Corse	2 701	87,7	43	81,4	159	88,7	2 903	87,7	87,2
Créteil	47 311	82,5	204	76,0	2 936	61,5	50 451	81,3	78,4
Dijon	16 481	83,7	1 409	73,2	297	62,6	18 187	82,6	81,0
Grenoble	36 414	87,9	1 419	78,1	2 893	65,4	40 726	85,9	84,9
Lille	45 268	85,7	1 251	83,9	3 642	60,9	50 161	83,9	82,7
Limoges	6 641	86,1	472	75,4	513	43,1	7 626	82,5	81,4
Lyon	33 999	88,3	1 237	85,0	1 735	85,2	36 971	88,1	87,2
Montpellier	27 140	84,5	1 234	80,8	2 151	73,6	30 525	83,6	84,0
Nancy-Metz	23 984	83,6	2 170	79,8	491	50,5	26 645	82,7	81,3
Nantes	39 100	88,9	2 289	73,9	4 144	68,5	45 533	86,3	85,4
Nice	22 317	84,2	139	55,4	2 051	53,9	24 507	81,5	82,2
Orléans-Tours	26 679	84,5	1 332	77,3	1 589	62,4	29 600	83,0	80,8
Paris	19 849	86,8	42	33,3	1 254	52,7	21 145	84,7	82,9
Poitiers	17 114	86,9	1 250	77,7	1 796	68,4	20 160	84,7	84,6
Reims	13 848	83,8	857	78,8	1 002	70,7	15 707	82,7	81,5
Rennes	34 654	92,1	2 597	87,3	2 595	70,5	39 846	90,4	88,5
Rouen	21 374	86,9	557	86,5	1 502	69,2	23 433	85,8	80,9
Strasbourg	19 742	87,1	487	66,1	819	72,3	21 048	86,0	85,9
Toulouse	28 903	88,9	1 354	82,6	2 189	72,5	32 446	87,5	85,5
Versailles	65 238	87,8	993	74,7	2 812	58,0	69 043	86,4	85,1
France métropolitaine	672 985	86,5	27 363	78,9	44 936	66,1	745 284	85,0	83,7
Guadeloupe	6 494	78,2	1	nc*	727	54,7	7 222	75,8	75,7
Guyane	3 383	75,1	201	67,7	202	56,4	3 786	73,7	73,9
Martinique	4 985	78,9	32	71,9	328	61,0	5 345	77,8	75,6
Mayotte	4 600	69,9	-	-	41	43,9	4 641	69,7	73,2
La Réunion	12 031	83,8	-	-	2 236	79,0	14 267	83,0	80,1
Dom	31 493	78,9	234	68,4	3 534	70,6	35 261	78,0	76,9
France métr. + Dom	704 478	86,2	27 597	78,8	48 470	66,4	780 545	84,7	83,4

Lecture : en France métropolitaine, dans la série Professionnelle, 66,1 % des candidats obtiennent leur diplôme en 2012. L'écart de réussite entre les académies est de 42,1 points (académies de Lyon et Limoges). Pour estimer les écarts entre académies, les effectifs inférieurs à 200 ne sont pas pris en compte.

* nc : non communiqué.

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, sessions 2012 et 2011

TABLEAU 4 – Proportion de candidats maîtrisant les compétences du socle commun (%) - Sessions 2012 et 2011

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

	Session 2012				Session 2011
	Série Collège	Série Technologique	Série Professionnelle	Ensemble des séries	Ensemble des séries
Techniques usuelles de l'information et de la communication	97,3	96,2	93,7	97,1	97,1
Autonomie et initiative	96,1	94,2	90,8	95,9	95,7
Compétences sociales et civiques	95,7	93,5	90,2	95,4	95,4
Langue française	94,5	93,1	89,7	94,2	94,2
Culture humaniste	94,2	92,1	88,0	93,9	93,6
Langue vivante étrangère	93,7	90,6	87,2	93,3	93,4
Mathématiques, culture scientifique et technologique	93,1	91,0	87,1	92,8	92,7
Ensemble des sept compétences	90,8	86,7	82,5	90,3	89,8

Champ : élèves en classe de troisième.

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, sessions 2012 et 2011

Toutefois, toutes séries confondues, 86,3 % des candidats qui ont eu moins de 10/20 à l'examen de français et 87,0 % de ceux qui ont eu moins de 10/20 à l'examen de mathématiques ont validé les compétences du socle correspondantes.

Les candidats obtiennent également de meilleurs résultats en contrôle continu (*graphique 3*): les notes moyennes obtenues en français et mathématiques dépassent

systématiquement 10/20, quelle que soit la série. Dans la série Collège, c'est en mathématiques que les écarts entre note moyenne au contrôle continu et note moyenne à l'examen sont les plus importants, alors que c'est en français dans les séries Technologique et Professionnelle. À titre d'exemple, les élèves candidats à la série Professionnelle ont en français une note moyenne de contrôle continu (10,6/20)

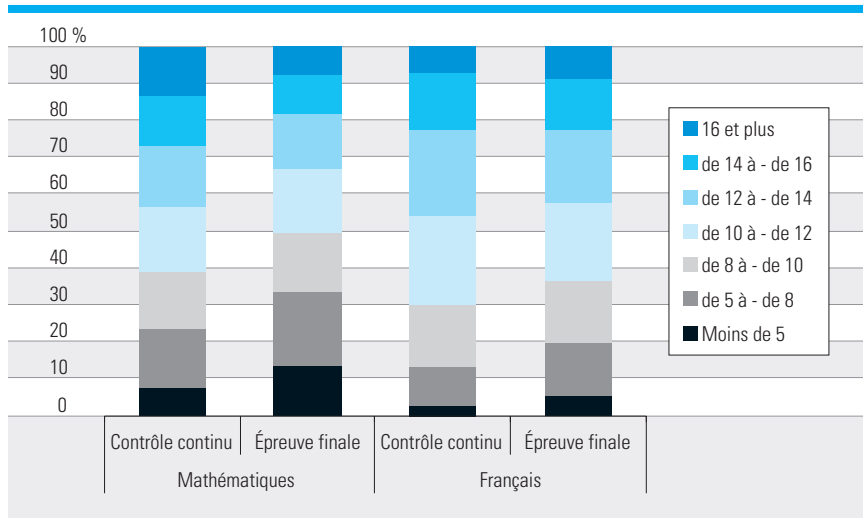
supérieure de 1,8 point à la note moyenne obtenue à l'épreuve finale.

Une moyenne trop faible pour obtenir le brevet

Pour décrocher leur diplôme, les candidats au brevet doivent maîtriser le socle commun de compétences et obtenir une note moyenne générale (contrôle continu

GRAPHIQUE 3 – Notes obtenues au diplôme national du brevet en contrôle continu et à l'épreuve finale de mathématiques et de français (%) - Session 2012

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte

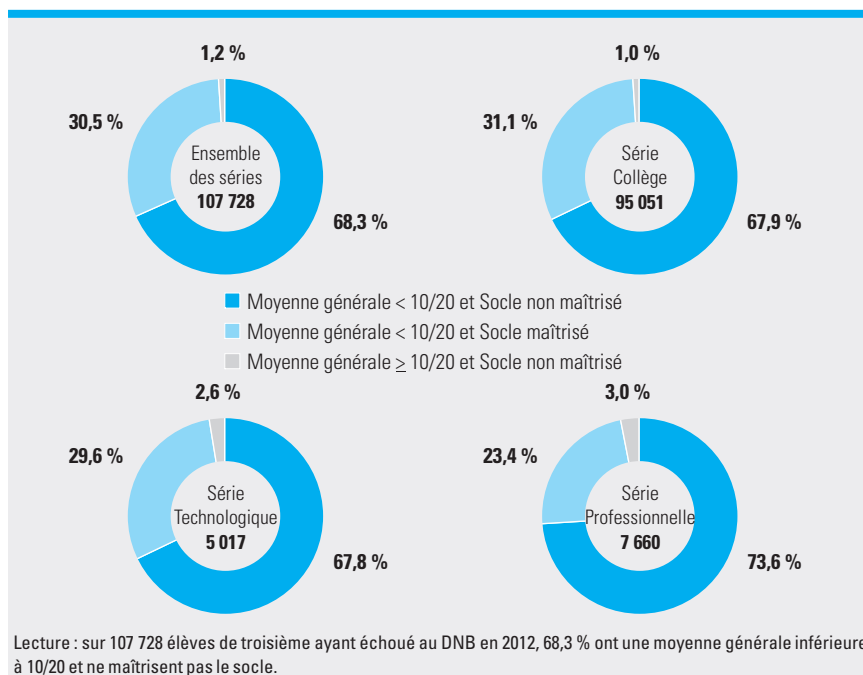


Champ : élèves en classe de troisième.

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, session 2012

GRAPHIQUE 4 – Raisons de l'échec au diplôme national du brevet par série - Session 2012

France métropolitaine + Dom y compris Mayotte



Champ : élèves en classe de troisième.

Sources : MEN-MESR DEPP, application de gestion Ocean, fichiers des candidats au DNB, session 2012

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les résultats publiés ici proviennent des données définitives issues des fichiers de gestion des candidats au diplôme national du brevet (DNB). À compter de 2011, ils incluent les résultats de Mayotte (nouveau département d'outre-mer depuis le 31 mars 2011).

L'origine sociale est construite à partir des professions et des catégories socioprofessionnelles :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

et examen final) de 10/20 ou plus. En moyenne, dans près de sept cas sur dix, les élèves scolarisés en classe de troisième qui n'obtiennent pas le brevet ne remplissent aucune des deux conditions (*graphique 4*). Les candidats à la série Professionnelle sont même plus nombreux dans ce cas (73,6 %). La plupart des autres élèves qui échouent au brevet ont validé le socle commun de compétences mais n'ont pas obtenu une moyenne suffisante. Un élève sur huit qui n'obtient pas son diplôme ne maîtrise aucune des sept compétences du socle. Ils sont presque autant à échouer à cause d'une seule compétence. Dans ce cas, c'est la compétence relative aux langues étrangères (plus de 40 % des élèves) ou aux mathématiques (près de 30 %) qui n'a pas été validée. Les élèves qui ne décrochent pas leur diplôme obtiennent des notes moyennes aux épreuves finales assez basses : 4,1/20 en mathématiques, 6,2 en français, 7,5 en histoire-géographie-éducation civique et 7,7 en histoire des arts. En contrôle continu, ils ont des notes légèrement plus élevées mais cohérentes avec l'examen final (5,5 en mathématiques et 7,1 en français).

Caroline Iannone, DEPP B1

pour en savoir plus

« Diplôme national du brevet, session 2009 – Une réussite en progression », Note d'Information 10.16, MEN-DEPP, octobre 2010

« Diplôme national du brevet, session 2011 – Une réussite qui se stabilise », Note d'Information 12.02, MEN-DEPP, avril 2012

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

Historique

Le *brevet d'études du premier cycle* (BEPC) a été créé en 1947. Il est organisé en fin d'année scolaire autour d'épreuves écrites et orales. En 1978, le mode d'attribution est modifié : le BEPC est décerné aux élèves orientés vers le second cycle, au vu des seuls résultats scolaires. Les autres élèves peuvent se présenter à un examen, également accessible aux candidats individuels.

À la session 1981, il est remplacé par le *brevet des collèges* : le diplôme est attribué aux élèves de troisième au vu des résultats scolaires, sans liaison avec l'orientation ; la session de rattrapage est supprimée. Par ailleurs, les élèves de troisième de lycée professionnel ont pour la première fois la possibilité de se présenter au diplôme.

En 1987, le *diplôme national du brevet* (DNB) lui succède. Il comporte trois séries : la série Collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries Technologique et Professionnelle, accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats des établissements agricoles. Le diplôme est attribué sur la base des résultats scolaires obtenus en classe de troisième, et des notes attribuées à un examen de fin d'année qui comporte trois épreuves écrites : français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique.

Au cours des années, le diplôme national du brevet a connu quelques évolutions pédagogiques. À la session 2006, les mentions « Très bien », « Bien » et « Assez bien » sont introduites. Les élèves déjà boursiers sur critères sociaux se voient accorder de plein droit une bourse au mérite dès lors qu'ils obtiennent une mention « Bien » ou « Très bien ».

De plus, sont pris en compte pour l'attribution du diplôme :

- l'option facultative de découverte professionnelle de trois heures ou le module de découverte professionnelle de six heures mis en place dans les classes de troisième depuis la rentrée 2005 ;

- la note de vie scolaire, depuis la session 2007 ;

- la note à l'épreuve orale d'histoire des arts instaurée à compter de la session 2011.

En outre, à l'issue de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005, le principe de l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences est posé. Au terme de la scolarité obligatoire, les élèves doivent être en mesure de maîtriser sept compétences : maîtrise de la langue française ; pratique d'une langue vivante étrangère ; principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique ; maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ; culture humaniste ; compétences sociales et civiques ; et autonomie et initiative. À compter de la session 2011, la validation du socle est prise en compte. La non-maîtrise de l'une des sept compétences est éliminatoire.

Pour les candidats individuels, le diplôme est délivré en fonction des notes obtenues à un examen écrit comportant les mêmes épreuves que pour les élèves, auxquelles s'ajoutent une langue vivante étrangère et deux épreuves choisies par le candidat parmi les disciplines suivantes : physique-chimie ou sciences physiques ; sciences de la vie et de la Terre, ou prévention-santé-environnement ; enseignements artistiques (arts plastiques ou éducation musicale).

Le diplôme national du brevet atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme du collège. Il ouvre l'accès à certains concours de la fonction publique.